
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bassussarry, le 28 juillet 2026

Bassussarry solidaire des communes de Gironde et des Landes touchées par les incendies

Face à l'ampleur des dégâts causés par les incendies dévastateurs qui frappent des communes forestières de Gironde et des Landes cet été, la municipalité de Bassussarry a décidé d'agir concrètement. Ce 28 juillet 2026, il a été acté le versement d'une aide financière de 7 000 euros, soit 2 euros par habitant, en soutien aux collectivités locales sinistrées.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de solidarité interterritoriale, chère aux valeurs du Pays Basque. Alors que les feux de forêt ont mis à mal, à date, plus de 42 000 hectares, détruisant habitats, flore et faune et activités économiques, et alors que deux pompiers sont décédés la semaine dernière à Mérignac, Bassussarry souhaite apporter son soutien opérationnel aux communes les plus touchées pour accompagner leur reconstruction et leur résilience.

« En tant que commune du Pays Basque dotée de plus de 65 % d'espaces naturels et agricoles, dont de nombreux bois, par ailleurs soumise aux risques, notamment d'inondations, nous savons à quel point les territoires ruraux et naturels sont de plus en plus fragiles face aux aléas climatiques. Ce geste symbolique mais concret est notre façon de dire : vous n'êtes pas seuls. La solidarité entre territoires doit primer, surtout en période de crise. »

Yannick Bassier, Maire de Bassussarry

Le versement sera effectué via l'Association des Maires de France, en coordination avec les préfectures de Gironde et des Landes.

Contact

Mairie de Bassussarry
48 Allée Bielle Nave, 64200 Bassussarry
Tél. : 05 59 43 07 96
Courriel : mairie@bassussarry.fr